



« BIO CENTRE »

Association de la filière biologique en région Centre

Siège social : Cité de l'Agriculture

13, avenue des Droits de l'Homme

45921 ORLEANS cedex 9

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 13 novembre 2014

Les membres du Conseil d'administration se sont réunis à Blois le 13 novembre 2014 à 14h00 sur convocation adressée par courrier électronique, comme prévu par l'article 8 des statuts, en date du 31 octobre 2014.

Présents :

Administrateurs titulaires :

Jacques Dyonet (La Riche en Bio)
Christophe Fertré (Biocoop Salut Terre)
Éric Lelièvre (FRSEA Centre)
Emmanuel Leroux (Confédération Paysanne)
Serge Boutron (Au Fournil St Honoré)
Benoit Gueroult (Allaire SA)
Gilles Renart (Axéreal bio)
Emmanuel Bourgy (SCEA Les Riollières)
Julien Jansen (GAEC du Coudray)
Philippe Riffard (SCA le Biotope)
Jean-François Vincent (EARL de la Chaume du Chat)

Administrateurs suppléants :

Pascal Vergnaud (MFR de l'Orléanais)
Joël Durand (GAEC Val Pré Vert)
Pascal Lambert (Domaine les Chesnaies)

Autres :

Jacques Sappei (directeur Bio Centre)
Jean-Christophe Grandin (coordinateur amont Bio Centre)
Sandrine Clément (Conseil régional Centre)

Absents / excusés :

Administrateurs titulaires :

Agnès Zoppé (Biocoop Au Bourgeon Vert)
Coralie Demeure (Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire)
Christophe Vours (Coop de France Centre)
Serge Mautouchet (SMC Serge Mautouchet) >> *pouvoir à Gilles Renart*
Vincent Vandenaabeele (Biofood Touraine)
Claude Gaulandeau (EARL de Pontijou) >> *pouvoir à Joël Durand*
Sylvain Pothier

Administrateurs suppléants :

Martine Trofleau (Association La Presle)
Patrick Charbonnel (Seat Meal / 7000)
Louisette Daubignard (Chambre régionale d'agriculture)
Laurent Dousselin (Conserves du Blaisois)
David Totel (Kultive ex. Sopa)
Vincent Touzeau (GAEC Saute Mouton)

Autres

Florence Lejars (Conseil régional Centre)

Au total, 13 administrateurs titulaires sur 18 étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut valablement délibérer conformément au quorum requis par l'article 8 des statuts.

Le président rappelle les points à l'ordre du jour, à savoir :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 16 septembre 2014.
2. Compte-rendu de la réunion du GRAB du 13 novembre 2014 et points proposés à l'ordre du jour.
3. Conjoncture des filières biologiques.
4. Budget Bio Centre 2015.
5. Point sur les dossiers en cours : Ambition Bio 2017, Feader, Règlementation, SelfBio Centre
6. Point sur les cotisations.
7. Admission de nouveaux adhérents.
8. CA et AG 2015
9. Divers

1. Approbation des procès-verbaux des délibérations du conseil d'administration du 16 septembre 2014

Le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 16 septembre 2014 est adopté à l'unanimité après correction en page 1 de la qualité de suppléant et non titulaire de Pascal Vergnaud.

2. Compte-rendu de la réunion du GRAB ou collège « producteurs » du 13 novembre 2014 et points proposés à l'ordre du jour

Comité de bassin - Agence de l'eau Loire Bretagne: Claude Gaulandeu rend compte de la réunion Inter GRAB où la volonté de travailler ensemble, avec des moyens et méthodes mutualisés a été affirmée. Du temps du coordinateur amont sera consacré à ce sujet et la coordination de l'action sera assurée par une autre région, la région Centre contribuant financièrement à hauteur d'environ 20% compte tenu de la proportion de surface concernée au sein du bassin versant.

FEADER : Jean-François Vincent présente l'état des réflexions sur ce dossier. L'enveloppe proposée en région Centre est insuffisante pour assurer les aides à la conversion et au maintien. La profession est en attente des directives ministérielles et s'inquiète des distorsions de concurrence et de la difficulté de se maintenir en bio qui résulterait de cette situation. Sandrine Clément, directrice de l'agriculture à la région Centre, précisera en fin de réunion cette situation.

Avenir du réseau GAB : Un début de réflexion a été mené sur les priorités à donner aux GAB et l'organisation du réseau, l'objectif étant sa consolidation pour répondre au mieux aux besoins des producteurs. Le souhait de mutualiser certains moyens, notamment humain, a été évoqué. La disparition de certains conseils généraux dans le cadre de la réforme territoriale doit être intégrée dans la réflexion.

Gilles Renard s'interroge sur l'effectif global des GAB en rapport avec le nombre de producteurs. Jean-Christophe Grandin confirme un effectif d'environ 8 personnes pour un peu plus de 450 producteurs, avec des missions qui s'inscrivent également dans le cadre des filières. L'autofinancement des GAB est d'environ 20% Philippe Riffard précise que les filières bio sont en cours de structuration et que cela demande un effort plus important et donc plus d'investissement. Eric Lelièvre confirme que la proportion est similaire en chambre d'agriculture dans son département.

3. Conjoncture des filières biologiques

Benoît Guérout (Allaire) indique que l'Association départementale de la betterave rouge du Loiret (ADIB) s'ouvre actuellement à ceux qui veulent faire de la betterave Bio, avec possibilité d'appui technique. Il rappelle que le Loiret est le premier département français de transformation de la betterave. Par contre le département est obligé de s'approvisionner en dehors du département et même de la région par manque de production locale. Le manque d'appui technique est peut-être en partie responsable de ce manque de production. La campagne actuelle est qualifiée de normale. Pour ce qui est de la commercialisation, le rapprochement des centrales d'achat (Auchan avec System U, Casino avec Intermarché) génère une certaine inquiétude.

Gilles Renard rapporte les derniers chiffres de France Agrimer qui montrent une baisse du marché de -7% sur le blé bio et une relative stagnation sur l'ensemble des céréales. Ces chiffres sont à confirmer, la campagne étant en cours. Les passages en bio dépendent aussi de la santé de la filière conventionnelle dont les prix sont bas actuellement (environ 100€) malgré une offre en diminution (-17% en collecte).

L'été a été humide et le taux de germination est élevé (30 à 40%). Les clients baissent les exigences de leur cahier des charges pour maintenir un volume suffisant en origine France. Au final environ 20% de blé devrait passer en fourrager. L'importation reste importante, le besoin étant de 130000t et la production n'atteignant que 75000t. A l'inverse la récolte de maïs est importante et la qualité est bonne. Le marché est engorgé et le prix de l'import est plus faible d'environ 100€/t. Les rendements en soja sont très bons et les prix devraient donc baisser. Les efforts faits en région semblent porter leurs fruits, ce qui est encourageant. En tournesol, les variétés oléiques sont mieux valorisées.

Emmanuel Bourgy demande comment gérer une augmentation de l'offre avec une demande stagnante. Gilles Renard confirme que sa coopérative peut faire face à une augmentation de volume de production avec une capacité de stockage suffisamment importante. Des exportations sont également envisageables mais avec un prix inférieur d'environ 50€/t pour être en phase avec les prix pratiqués en Europe. Eric Lelièvre signale que les exigences réglementaires contribuent à aller vers le bio. Jean-Christophe Grandin confirme une augmentation des contacts dans les GAB pour la conversion.

Serge Boutron indique qu'en boulangerie aussi le nombre d'appel pour envisager une conversion est en augmentation. Les allergies dues aux additifs de la farine, ainsi que la présence de pesticide particulièrement dans la farine complète, sont souvent une motivation des boulangers pour la conversion. Il rappelle les possibilités d'aide par la région pour la conversion en boulangerie bio. La farine issue de la nouvelle récolte demande moins d'eau, ce qui nécessite une plus grande technicité du boulanger dans la préparation de la pâte. Emmanuel Leroux confirme l'indisponibilité, en grand épeautre et Serge Boutron que les prix des farines françaises augmentent.

Julien Jansen indique que la demande en légumes de plein champ est en augmentation. Dans son exploitation les rendements sont plutôt bons. Les petits pois produits en France sont en concurrence avec ceux des pays du Nord qui ont des prix plus bas. Philippe Riffard confirme une bonne année sur les légumes avec toutefois une tendance à tirer les prix vers le bas dans certains magasins spécialisés. Il insiste sur le rôle des MS qui doivent pouvoir valoriser auprès de leurs clients les contributions environnementales et sociales des producteurs bio. Il s'interroge sur un taux de couverture des producteurs locaux par les MS assez faible. Christophe Fertré confirme que dans le cadre de son magasin, travailler en local lui permet de s'assurer de la qualité des produits et des conditions de production. L'échange avec le consommateur permet de justifier l'écart de prix par rapport au conventionnel. Dans le réseau Biocoop, le chiffre d'affaire est en croissance d'environ 5 à 6 % en moyenne, du essentiellement à une augmentation de la fréquentation. Il note une saison catastrophique en fruits secs avec des augmentations de prix énormes. Gilles Renard signale que le Quinoa pourrait être développé en France mais qu'il est actuellement trop mal rémunéré (environ 1€/Kg).

Pascal Lambert signale que les viticulteurs ont du faire face à l'attaque d'une drosophile importée, la *Suzukii*, qui concerne également tous les petits fruits. En Val de Loire, les rendements sont hétérogènes. Le marché progresse et les conversions également, les nouveaux exploitants s'établissant majoritairement en bio. L'association qu'il représente, l'association interprofessionnelle des vins biologiques Val de Loire (AIVB-VL) regroupe de plus en plus de producteurs mais n'est pas encore reconnue officiellement malgré un travail efficace de promotion en collaboration avec Bio Centre. Julien Jansen salue ce travail et confirme que la demande en vins bio est là.

Eric Lelièvre confirme que la récolte en foin est satisfaisante. La vente de bovins en bio est redevenue intéressante suite à la baisse des prix en conventionnel.

Jean-François Vincent signale que la filière agneau bio peine toujours à valoriser ceux-ci au niveau nécessaire. Une simulation économique réalisée dans le cadre du Casdar Agneau Bio montre que le retour en conventionnel permettrait de gagner 70€/ha, ce qui démontre clairement l'utilité de l'aide au maintien. En porc la production s'équilibre avec la demande, sans pour autant que les prix augmentent. Il manque environ 15c/kg, ce que le GIE a demandé mais n'obtient pas. Le partenariat avec System U se passe bien.

4. Budget Bio Centre 2015

Dans un premiers temps sont présentés les divers projets et actions envisagés pour 2015.

Le budget global prévisionnel de Bio Centre pour 2015 s'élève à 674420€, en légère baisse par rapport à 2014 du à l'arrêt du projet Porc Bio Coeur de France avec 17k€ en moins de prestations, et des actions diverses de promotion en baisse.

5. Point sur les cotisations

A ce jour, seule une moitié des adhérents a acquitté sa cotisation. Une relance a été faite en début de mois.

6. Admission de nouveaux adhérents

Les statuts approuvés par l'Assemblée générale extraordinaire du 8 avril 2010 spécifient que « les admissions sont soumises à l'approbation du conseil d'administration. » (art.4).

La structure suivante souhaite adhérer à Bio Centre :

Raison sociale	Code APE	CP	Ville	Collège	Activité
BIOCOOP L'AN VERT DU PANIER	4729Z : Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	37500	CHIRON	Distributeurs	magasin spécialisé
BIOCOOP SARAN	4729Z : Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	45770	SARAN	Distributeurs	magasin spécialisé bio

Il est demandé au conseil d'administration d'approuver cette demande d'admission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7. Point sur les dossiers en cours

Le point sur le Plan Ambition Bio 2017 a été vu lors de la présentation du budget.

La règlementation européenne est en cours de révision. Le GRAB a lancé une consultation en ligne sur les modifications proposées en élevage. Une quarantaine de réponse ont déjà été reçues.

Sandrine Clément expose la situation de SelfBio Centre. Le CA du 31 octobre a pris deux décisions à l'unanimité :

- L'arrêt effectif de l'activité au plus tard au 31 décembre 2014, le chiffre d'affaire étant en augmentation mais les pertes également. La trésorerie permet d'assurer l'activité jusqu'à la fin de l'année. Toutefois la situation financière précise de la SCIC n'est pas connue actuellement.
- Le conseil d'administration doit se mettre en situation de trouver un repreneur. Les objectifs restent de développer la restauration collective et de contribuer au développement des filières bio locales.

Le conseil d'administration a jugé que le modèle économique imaginé initialement était viable.

Une procédure de licenciement économique de la salariée est décidée.

L'assemblée générale de la SCIC se tiendra le 9 décembre vers 16 / 17h au conseil régional.

Suite à la consultation des candidats à la reprise de l'activité, le conseil d'administration a validé le choix de Mag-fruits. La licence de la marque Self'Bio Centre lui sera concédée, associée à un cahier des charges qui reste à écrire et valider. Reste également à définir quelle structure portera la marque et s'assurera du respect du cahier des charges.

La période de transition est assurée par Mag-fruits.

Le bilan pour la région est que la volonté de poursuivre les objectifs reste intacte. Les deux avances remboursables accordées seront proposées pour être converties en subventions.

Jean-François Vincent rappelle l'intérêt de faire vivre ce projet qui vise au développement d'une production régionale commercialisée sur la base des coûts de production régionaux

FEADER : Sandrine Clément confirme que les simulations doivent être réalisées par la DRAAF mais qu'elle n'en a pas connaissance pour le moment. Le montant des aides CAB et MAB est prévu à hauteur de 20M€ pour une enveloppe totale du FEADER de 350M€. La fongibilité avec les aides MAEC est possible, mais pas avant 2017, alors que la question du financement des aides au maintien se pose dès 2015. Le ministère propose actuellement des priorisations qui ne sont pas acceptées par la filière bio. La région est en attente des réponses du ministère à ses demandes de pouvoir plafonner la CAB et de reprendre les stocks à 5 ans. La réunion prévue le 26 ne sera maintenue qu'à cette condition.

Jean-François Vincent confirme que si la situation n'évolue pas, elle entrainera à la fois une distorsion de concurrence entre les producteurs bio aidés et non aidés, et une forte déstabilisation des filières. Il

rappelle la proposition en cas de manque de financement de flécher les aides au maintien sur les démarches de progrès, par exemple en les réservant aux seuls producteurs qui sont à 100% convertis en bio ou qui s'engage à l'être (hors AAC).

8. Date prochain CA et AG

	Mois	Date	Lieu
CA	Février	Jeudi 19	Orléans
CA & AG	Avril	Jeudi 23	A définir
CA	Juin	Mardi 2	Blois
CA	Septembre	Mardi 8	Orléans
CA	Novembre	Jeudi 19	Blois

9. Divers

Jacques Sappei présente le projet de nouveau logo de Bio centre.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 19 h 00.

Fait à Orléans, le 13 novembre 2014

Le secrétaire

Julien JANSEN



Le président

Jean-François VINCENT

